## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nôss à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicile récent (loyer, taxe d'habitatior factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent ét jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la montion divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:  LE FUTURE ÉPO  Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicile récent (loyer, taxe d'habitatior factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de mariage précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.	M <sup>elle</sup> :	LA FUTURÉ ÉPO
nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitatior factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent ét jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:		
nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitatior factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent ét jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:		
nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitatior factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent ét jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:	:	
Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicie récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Plèce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:  LE FUTUR ÉPO  Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		ou moins de six mois pour les personnes
factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:  LE FUTUR ÉPO  Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitatior factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.	nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).	
Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:  LE FUTUR ÉP  Melle:  LA FUTURE ÉPO  Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitatior factures, impôts).  Pièce d'Identité (carte d'Identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		domicle récent (loyer, taxe d'habitation
Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:  LE FUTUR ÉP  Melle:  LA FUTURE ÉPO  Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitatior factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.	Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopie	r).
Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.  RIAGE DE M.:  LE FUTUR ÉP  Melle:  LA FUTURE ÉPO  Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicie récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.	Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).	
RIAGE DE M.:	Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étra	angères (portant la mention divorcé).
RIAGE DE M.:	Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les per	sonnes étrangères.
Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		
Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		
Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		
Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		
Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personne nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		LE FUTUR ÉP
nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.	Mene:	LA FUTURE ÉPO
nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		
nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		
nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).  Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		
Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicle récent (loyer, taxe d'habitation factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.	Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage	ou moins de six mois pour les personne
factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.	nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).	
factures, impôts).  Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.	Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de	domicle récent (lover, taxe d'habitation
Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).  Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		
Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).  Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		irl .
Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).  Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		.,,
Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.		angàras (portant la montion diversó)
	<u>.                                      </u>	•
TFiche concernant les témoins, à compléter. + carte d'identité à jour des témoins	Certificat de coutume et de celibat (ou capacite matrimoniale), pour les pe	rsonnes etrangeres.
TFiche concernant les témoins, à compléter. + carte d'identité à jour des témoins		
TFiche concernant les témoins, à compléter. + carte d'identité à jour des témoins		
Tiche concernant les témoins, à compléter. + carte d'identité à jour des témoins		·
	☐ Fiche concernant les témoins, à compléter. → cαεte d'identité ☐ Contrat de mariage établi par un notaire (au choix).	à jour des témoins